

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 3
- procurations : 18
- votants : 66
- suffrages exprimés : 66
- abstentions : 0
- pour : 66
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/014

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de UGLAS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Roger LACOME, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Xavier SARGUINET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DEFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Jean-Yves BOUSSIER, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC, Sylvie ORTEGA, Jean-François GUERINAUD, Patrice FOUGA (suppléant de Chrystelle MAUPAS), Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Karine MEDOUS à Philippe SOLAZ, Rose-Marie COLOMES à Roger LACOME, Monique KATZ à Fabienne ROYO, Romain CAUCHOIS à Christine MONLEZUN, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Martine LABAT à Jean Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS à Catherine CORREGE, Céline CASSAGNEAU à Christiane ROTGE, Françoise PIQUE à Jean Marc BABOU, Nicolas TOURON à Gisèle ROUILLON, Cindy SIBE à Robert MONZANI, Jean Pierre CABOS à Pierre DUMAINE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Laurent LAGE à Sylvie ORTEGA, Patrick ABADIE à Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER, Gérard SABATHIE à Jean-Marie DA BENTA,

Absents excusés : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Albert BEGUE, Hervé CARRERE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Geneviève PFIMLIN, Nathalie SALCUNI, Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES et Guy RAYNAL.

Objet : Finances - Marché public d'étude du transfert de la compétence eau potable et assainissement : attribution

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 65-2023-03-20-00004 portant modification des statuts de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan ;

Vu l'assemblée des Maires organisée le 13 juin 2023 ;

Vu la réunion de la commission d'appel organisée le 6 février 2024 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la réunion du Bureau en date du 8 février 2024 ;

Considérant La Loi NOTRe du 7 août 2015, modifiée par la Loi 2018-702 du 03 août 2018, qui impose aux Communautés de communes la prise en charge de la compétence « eau potable et assainissement » au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

La communauté de communes du Plateau de Lannemezan a décidé de faire appel à un prestataire de service pour engager une étude préalable au transfert de ces deux compétences au 1^{er} janvier 2026.

La mission est décomposée en tranches et phases comme suit :

- Tranche Ferme :
 - **Phase 1** : Etat des lieux et diagnostic technique, organisationnel, juridique et financier des services sur les compétences Eau Potable / Assainissement Collectif
 - **Phase 2** : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services
 - **Phase 3** : Étude de scénarios de transfert des compétences Eau potable / Assainissement collectif
 - **Phase 4** : Définition d'un scénario final et mise en œuvre du transfert.
- Tranche Optionnelle :
 - **TO 1** : Accompagnement de la communauté au cours de la première année de service communautaire
- Options : Réunions supplémentaires

Le marché public a été lancé le 24 octobre 2023 auprès des bureaux d'études sur la plateforme AWS et la date limite de réception des offres avait été fixée au 24 novembre 2023.

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-7 du code de la commande publique (CCP).

Le marché a été retiré 22 fois par les entreprises et 6 dépôts d'offres ont été constatés

L'offre retenue par la CAO, qui a obtenu la meilleure note selon les critères de jugement présentés est l'offre de la société COGITE, pour un montant global hors taxes de 123 150.00 € (avec options).
Le prix est décomposé de la façon suivante :

		Nombre de jour consacrés	Montant € HT
Tranche Ferme	Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic technique, organisationnel, juridique et financier des services sur les compétences Eau Potable / Assainissement Collectif	66 jours	50 500.00 €
	Phase 2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services	21 jours	16 150.00 €
	Phase 3 : Étude de scénarios de transfert des compétences Eau potable / Assainissement collectif	27 jours	21 050.00 €
	Phase 4 : Définition d'un scénario final et mise en œuvre du transfert	28 jours	22 100.00 €

Accuse de réception en préfecture
065-200070787-20240226-2024-014-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

Tranche optionnelle	N°1 : Accompagnement de la communauté au cours de la première année du service communautaire	13 350.00 €
----------------------------	---	-------------

PM : Prix pour une réunion supplémentaire (tout frais compris)	800.00 €
---	----------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (66 pour)

DECIDE

- **D'attribuer le marché public pour l'Etude du transfert de la compétence Eau potable et Assainissement à la société COGITE dont le siège social est situé à CASTELNAUDARY (11400) 316 rue Henri Besquerel ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, à signer le marché public avec la société COGITE, pour un montant de tranche ferme de 109 800 € HT et aux conditions exposées ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le **28 FEV. 2024**
Publiée le **28 FEV. 2024**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240226-2024-014-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024